

L'EXPRESS POLITIQUE



Lucie Pépin au Sénat

■ L'ex-députée fédérale Lucie Pépin a été nommée au Sénat, hier, par le premier ministre Jean Chrétien. Elle remplace le sénateur libéral Maurice Riel, dont le mandat a pris fin vendredi parce qu'il a atteint l'âge limite de 75 ans. La répartition des sièges à la Chambre haute reste donc la même, soit 51 libéraux, 50 conservateurs et trois indépendants. Par ailleurs, le premier ministre Chrétien a également annoncé hier la nomination d'un nouveau lieutenant-gouverneur au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de Marilyn Trenholme Counsell. Elle remplace Margaret Norrie McCain, qui a quitté son poste récemment. Mme Trenholme Counsell est médecin. Elle a été députée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Presse Canadienne

Miracle de l'amour

■ Qui dit que l'amour, même en politique, ne fait pas des miracles? Témoin l'histoire de l'ancien ministre conservateur David MacDonald qui portera les couleurs du Nouveau Parti démocratique dans son ancien fief torontois de Rosedale aux prochaines élections générales. À l'échelle nationale, M. MacDonald est connu comme un ancien ministre sous Joe Clark, un ancien ambassadeur en Éthiopie et un député de Brian Mulroney au fil de deux mandats. Mais dans la capitale fédérale et dans les milieux politiques, il est également connu comme le nouveau compagnon de route de la leader néo-démocrate, Alexa McDonough. À la décharge idéologique de David MacDonald, sa conversion politique n'est pas aussi radicale qu'elle peut le sembler à première vue. Par le passé, il avait toujours été identifié aux Red Tories, ce qui équivalait pour le PC à son aile gauche. Le NPD, entre-temps, a mis beaucoup d'eau dans son vin socialiste. Cela dit, le retour en politique de M. MacDonald risque d'être bref. Dans son histoire, la circonscription fédérale de Rosedale n'a jamais le moins d'un flirté avec un néo-démocrate.

Chantal Hébert

La « blague » d'Harel

■ Après avoir nié formellement être en train d'évaluer ses chances à la mairie et qualifié de « fantaisiste » une manchette de *La Presse* la semaine dernière, la ministre de l'Emploi, Louise Harel a reconnu avoir parlé d'un saut sur la scène municipale avec son ancien chef de cabinet, Luc Doray. « Mais c'était à la blague », a-t-elle soutenu irritée, alors était de nouveau interpellée, hier.

Denis Lessard

De la visite du Liban

■ Le premier ministre libanais Rafic Hariri est attendu demain au Canada pour une visite officielle de cinq jours à forte coloration économique. Accompagné de trois ministres, MM. Fouad Siniora (délégué aux Finances), Yassine Jaber (économie) et Jean Obeid (enseignement), M. Hariri, également ministre des finances et des PTT, va tenter de convaincre les Canadiens d'investir plus au Liban en pleine reconstruction. L'an dernier, le Canada a exporté pour environ 50 millions de dollars au Liban, dont 25 % d'aluminium, mais n'a importé que pour 3,5 millions US de produits libanais, essentiellement alimentaires.

Agence France-Presse

La prime à la SAAQ réduite de 30\$

Combinée à la hausse de 28\$ de l'immatriculation, l'opération permet à Québec de s'approprier indirectement les surplus de l'assurance auto

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après avoir augmenté l'immatriculation de 28 \$ au dernier budget, le gouvernement Bouchard va réduire de 30 \$ la prime d'assurance automobile.

Neutre du point de vue des automobilistes, l'opération permet à Québec d'aller chercher, indirectement, les surplus de la Société d'assurance automobile du Québec.

En conférence de presse hier, le ministre des Transports, Jacques Brassard, et le président de la SAAQ, Jean-Yves Gagnon, ont confirmé que le régime d'assurance automobile avait généré 123 millions de surplus en 1996, ce qui permettra de réduire de 30 \$ la prime d'assurance à compter du 1^{er} mai.

Pour un véhicule de promenade,

la prime d'assurance est réduite de 117 \$ à 87 \$, soit presque au montant exigé lors de la création du régime, en 1978. Pendant ce temps le prix des plaques d'immatriculation pour le même véhicule est passé de 76 \$ à 104 \$. Avec les frais de 4 \$, un automobiliste de l'extérieur de Montréal paiera cette année 195 \$ pour son assurance et ses plaques contre 197 \$ l'an passé. À Montréal, il faut ajouter 30 \$ de « contribution spéciale pour le transport en commun ».

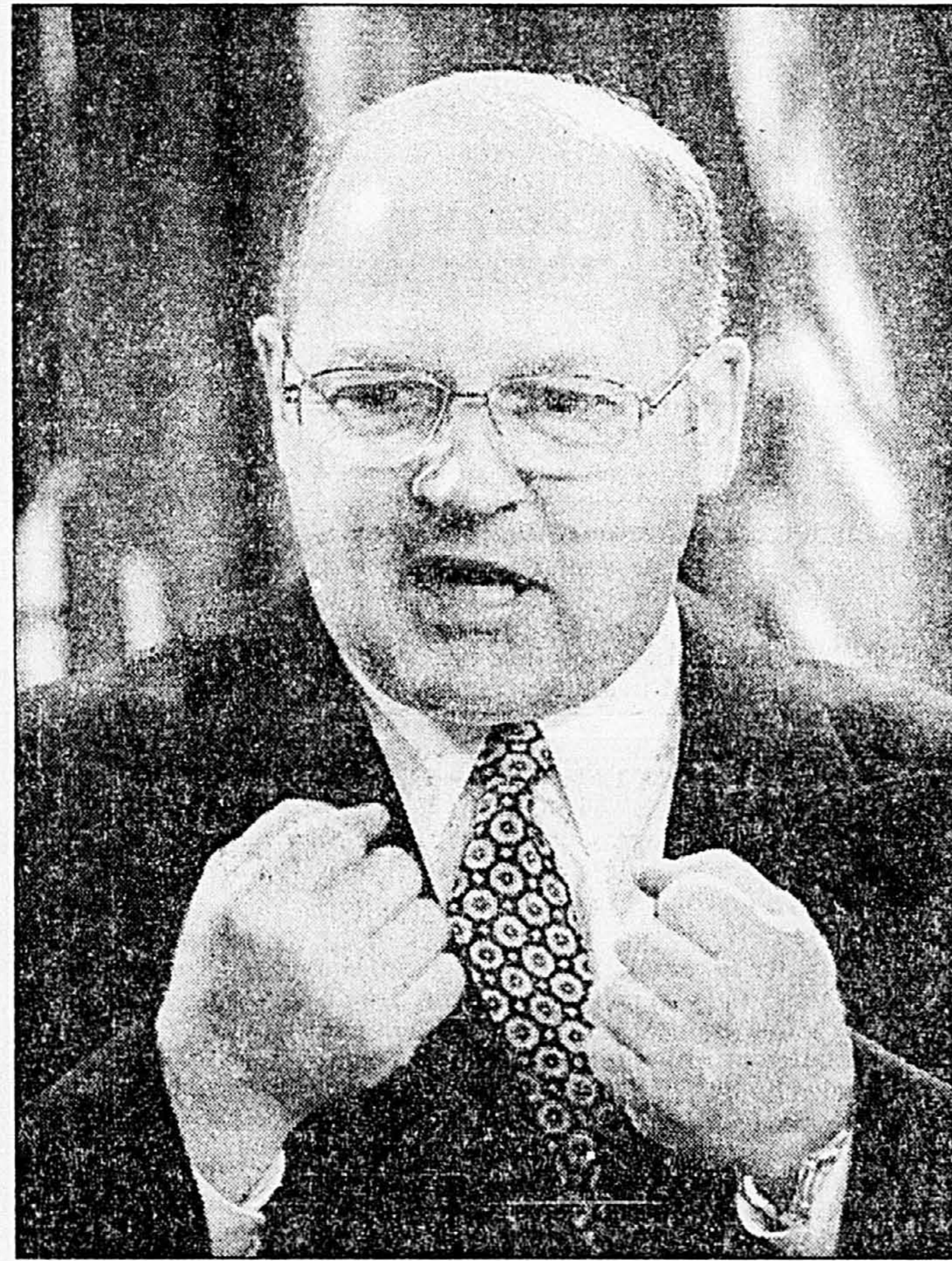
Le ministre Brassard a reconnu que la réduction prévisible des pri-

mes d'assurances bien avant le budget rendait plus facilement acceptable la hausse de l'immatriculation prévue au budget. Autrement, la grogne était prévisible chez les automobilistes, a-t-il souligné. Mais les deux opérations ne sont pas liées insiste-t-il, ajoutant que la hausse de l'immatriculation était récurrente; elle sera maintenue à l'avenir. Quant au remboursement des surplus, il fera l'objet d'une décision chaque année. M. Brassard entend aussi déposer à la fin de l'année un projet de loi pour revoir le régime d'assurance automobile, pour bonifier des indemnités, un projet qui fera l'objet d'une consultation en 1998.

Dans les semaines précédant le budget, dans plusieurs ministères, on décrivait les deux gestes comme des séquences d'une seule opération pour gonfler les recettes grâce

aux surplus de la SAAQ. En haussant l'immatriculation, Bernard Landry générait 105 millions de revenus supplémentaires, et n'a injecté que 10 millions supplémentaires cette année dans le fond pour l'entretien routier. La SAAQ, aussi réalisé 50 millions de surplus d'exploitation en 1995, qui ont toutefois disparu, balayés dans la réserve de l'organisme.

Québec a songé à mettre directement les 123 millions de surplus de la SAAQ dans le nouveau fond d'entretien routier. « Mais cela ressemblait trop à des opérations passées que nous avions critiquées avec beaucoup de passion », avoué M. Brassard. Dans l'opposition, le PQ avait dénoncé avec véhémence le gouvernement Bouras sa qui versait directement le surplus dans les fonds consolidés.



Michel Gauthier devient le critique de son parti en matière de souveraineté.

PHOTO PC

Gauthier reste

L'ex-chef bloquiste sera de nouveau candidat dans son comté de Roberval

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse, OTTAWA

Écarté malgré lui du poste de leader parlementaire du Bloc québécois par son nouveau chef, Gilles Duceppe, l'ex-leader bloquiste Michel Gauthier entend rester quand même au premier plan de la formation qu'il a brièvement dirigée en se transformant en son critique à la souveraineté.

En conférence de presse hier, M. Gauthier a dévoilé sa nouvelle description de tâches en même temps qu'il a indiqué qu'il sera finalement sur les rangs dans son comté de Roberval aux prochaines élections.

Soulignant que Gilles Duceppe lui avait laissé le loisir de choisir le dossier de son choix, Michel Gauthier s'est ainsi créé de toutes pièces ce rôle de critique. Depuis sa fondation, le Bloc n'a attribué à personne en toutes lettres la responsabilité du dossier de la souveraineté, mais, sous ses deux premiers leaders, l'initiative sur ce front fondamental de l'action bloquiste avait toujours relevé exclusivement de son chef.

Si la décision de Michel Gauthier de demeurer en politique active sous son successeur semble laisser croire, à première vue, que les

plaies laissées par la récente course au leadership sont en voie de se cicatriser, tout indique que c'est encore loin d'être chose faite.

Hier, M. Gauthier a affirmé qu'il éprouvait moins d'amertume de n'avoir pas été choisi comme leader parlementaire de Gilles Duceppe qu'il y a quelques semaines. « Je ne l'ai pas trouvée drôle et je ne l'ai pas oubliée », a-t-il cependant ajouté presque du même souffle.

Du même coup, Michel Gauthier a avoué que les dirigeants de sa formation n'avaient pas vraiment cherché à le retenir. « Personne n'a tordu le bras pour que je reste », a-t-il déclaré.

Au cours de la course au leadership, le principal rival de Gilles Duceppe, Yves Duhaime, avait plusieurs fois publiquement promis le poste de numéro deux du Bloc. Michel Gauthier. Cela fait manifestement partie des choses que le chef déchu n'a pas oubliées. Interrogé à savoir qui de Duhaime ou Duceppe avait été le premier prévenu de sa décision de rester en politique active, M. Gauthier est devenu rouge comme une tomate, refusé de répondre, mais n'a pas nié qu'il avait d'abord communiqué avec le candidat bloquiste dans Saint-Maurice plutôt qu'avec son successeur.

Louise Harel ouvre la porte à la retraite à 55 ans

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Souvent théorique pour les employés du secteur privé, la retraite devancée de dix ans deviendra une véritable possibilité, une fois adopté le projet de loi déposé hier par la ministre de l'Emploi, Louise Harel.

Respectant son engagement du Sommet économique d'octobre 1995, le gouvernement Bouchard a annoncé hier des modifications à la Loi sur le régime de rentes du Québec et les régimes complémentaires de retraite. Le projet de loi 102 offre la possibilité de devancer la rente de régimes complémentaires (privés) de retraite, jusqu'à dix ans avant l'âge prévu dans ce régime. Déjà, un employé pouvait prendre sa retraite dix ans avant l'âge prévu à son régime, mais les pénalités actuarielles rendaient alors l'exercice de ce droit bien théorique. Les pénalités ne disparaissent pas, mais la possibilité d'étaier ses revenus avant et après 65 ans réduit leur impact de façon significative.

Potentiellement, 39 000 employés disposant d'un régime de



Louise Harel

retraite privé sont susceptibles d'être touchés par cette mesure, mais Mme Harel reconnaît ne pas savoir combien seraient intéressés à accélérer leur retraite ou à partager leur temps de travail. Néanmoins, elle soutient que 20 000 personnes

sont susceptibles de trouver du travail, conséquence des postes libérés par les aînés.

Exemples

Voici des exemples précis des effets de la future loi. Un travailleur de 58 ans aurait droit à une retraite de 25 000 \$ par année, s'il prend sa retraite maintenant. Jusqu'à 65 ans, il ne recevra que ce montant. À 65 ans, avec l'ajout de la Régie des rentes (8700 \$) et de sa pension de retraite (4800 \$), ses revenus annuels atteindront 38 500 \$.

Une fois le projet de loi adopté, ce même employé pourra répartir différemment le paiement de la rente venue de son régime privé. Le même argent total pourrait être versé, par exemple, à raison de 31 700 \$ par année entre 58 et 65 ans, et de 18 200 \$ après 65 ans. Comme à cet âge arrivent le RRQ et la pension de vieillesse, les revenus annuels de ce retraité ne changeront pas, demeurant à 31 700 \$.

Dans le même esprit, le projet de loi ouvre les mêmes possibilités d'étalement pour l'argent accumulé dans un fonds de revenu viager,

dont on assouplit les règles d'im-mobilisation.

Temps partagé

Autre engagement du sommet, le projet de loi 102 vise aussi à permettre aux employés de réduire leur temps de travail, tout en anticipant sur leurs prestations de retraite, mais dans ce cas, l'employeur et l'employé doivent s'entendre.

En conférence de presse hier, le ministre Harel a reconnu qu'elle n'avait pas de levier pour assurer que le temps libéré par un employé qui opte pour le temps partiel servira à de nouvelles embauches. Exemple: un salarié qui réduit son temps de travail de 50 % et qui gagnait 50 000 \$. Celui-ci voit son revenu baisser à 25 000 \$. Si le projet de loi est adopté, on lui permettra de compter de 55 ans de recevoir une prestation venue de son régime privé de retraite. Elle atteindra 14 320 \$ dans ce cas, ce qui porte à mi-temps à 39 320 \$. Point important, l'employé peut continuer à cotiser à la Régie des rentes comme s'il était toujours à temps complet.

AVEC FIDO, VOUS POUVEZ PARLER EN CHIEN.

Avec Fido, vous pouvez parler sans compter. Grâce à son prix de lancement et à la facturation à la seconde, quelle que soit l'heure, les langues vont être bien pendues!

925-FIDO
www.fido.ca

400 minutes
40\$ par mois

* S'applique au temps d'antenne local



C'EST VOUS LE MAÎTRE.

Fido est une marque de commerce de Microsoft Solutions Inc.



Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Coïncidences et futilités

Comme s'il ne lui suffisait pas d'avoir investi des millions dans la fabrication de drapeaux et d'autres objets de culte patriotique, Ottawa vient de participer à grands frais à une enquête menée par Angus Reid au sujet de la perception dont le Canada jouit à l'étranger.



Agnès Gruda

Cette enquête conclut que tout en inspirant quelques réticences à l'égard du climat local et du *sex appeal* de ses habitants, le Canada projette globalement une image très positive.

Quoi que l'on en dise dans la capitale, il y a plus qu'une coïncidence entre la participation fédérale à cette enquête peu surprenante et la prochaine échéance électorale.

Angus Reid n'en est pas à son premier coup de sonde extraterritorial. En 1992, la firme a réalisé une première enquête sur le sujet, financée

par des fonds privés. Munie de sa première étude dressant un portrait semblable à celui de cette année, la firme a frappé aux portes du gouvernement pour répéter l'expérience. Cette fois, Ottawa a payé 200 000 dollars, soit la moitié de la note.

Le gouvernement savait très bien qu'il obtiendrait ainsi un document vantant les charmes du pays à peu près au moment où il s'apprêterait à déclencher des élections. L'occasion était trop belle pour la laisser passer.

La thèse de la pure coïncidence est d'autant plus difficile à avaler que le document correspond à merveille aux méthodes d'auto-marketing favorites du gouvernement Chrétien. Il n'y a qu'à se rappeler le détournement politique que l'on fait subir au palmarès annuel de développement humain des Nations unies — preuve, aux yeux d'un gouvernement qui ne s'empêtré pas dans les nuances, de notre perfection nationale.

Le sondage d'Angus Reid a toutes les chances d'être apprécié à la même sauce. Pourtant, ses conclusions ouvrent plus de questions qu'elles ne donnent de réponses.

Le sondage a été effectué auprès de 5 701 habitants répartis dans une vingtaine de pays. Dans la plupart des cas, les échantillons nationaux ne dépassaient pas 200 personnes.

Quand on sait que seulement 27 % des Chinois trouvent du *sex appeal* aux Canadiens, il faut savoir que cet assentiment a été donné, au total, par une cinquantaine de personnes. Sur plus d'un milliard ! Les sinophiles n'ont pas encore de quoi déprimer...

Les Canadiens arrivent en deuxième place, avec 86 % de réponses favorables, pour ce qui est de leur sentiment de bonheur. En 1992, la proportion de Canadiens heureux était la même, mais le Canada était précédé par l'Inde. L'Inde ? Cinq ans plus tard, ce pays est disparu de l'indice du bonheur, en raison d'un problème d'échantillonnage. Cela donne une idée de la relativité de la mesure...

Les Canadiens n'apprendront rien en voyant que leur propre taux de satisfaction à l'égard de leur gouvernement a subi une chute spectaculaire en cinq ans. En 1992, la désaffection face à un gouvernement conservateur en fin de mandat battait son plein. On n'avait pas besoin d'un grand sondage international pour savoir ça.

Le gouvernement Chrétien aurait tort d'utiliser tous ces résultats pour garnir sa trousse électorale. Car on peut aussi bien en conclure que le sentiment de bonheur des Canadiens ou l'image qu'ils projettent à l'étranger, qui n'ont pratiquement pas bougé en cinq ans, n'ont rien à voir avec le jugement qu'ils portent sur leurs élus.

L'enquête ouvre tellement de portes et laisse tant de place à l'interprétation que l'on ne peut que déplorer qu'Ottawa ait, encore une fois, gaspillé des fonds publics pour tenter de ranimer la fierté canadienne et d'en cueillir les fruits, dans un exercice déconcertant de futilité.

LES CANADIENS NE SONT PAS SEXY...

AU CONTRAIRE, EN AUTANT QUE JE SUIS CONCERNÉ À CE MOMENT-ICI, LE SEXYSME SE PORTE TRÈS BIEN AU CANADA !



DRÔITS RÉSERVÉS

Et si les juges avaient raison...

Les juges de juridiction québécoise sont vraiment mécontents et ils n'ont pas tort. Mais ils hésitent à exprimer publiquement leur frustration et ça se comprend.

Dans la foulée des récentes compressions budgétaires décrétées par le gouvernement dans la loi 104, on a décidé que la réduction générale des dépenses de six pour cent s'appliquera aussi au régime de retraite des magistrats.



Pierre Gravel

Une décision qui intervient, comme si on avait besoin d'un exemple supplémentaire des effets pervers d'une règle générale appliquée sans discernement, au moment même où on apprend qu'une autre décision administrative force dorénavant les juges à payer de leur poche pour... recevoir les textes des lois qu'ils ont l'obligation de connaître pour les faire appliquer !

Cette contribution involontaire des juges à l'assainissement des finances publiques n'a évidemment qu'une valeur symbolique compte tenu du total des sommes en jeu. Comme celle des députés, elle résulte d'une dérive du projet initial du gouvernement qui visait d'abord une diminution du nombre de postes d'employés de l'État. Et qui, pour calmer les syndiqués réclamant qu'on fasse payer « les riches », a décidé de s'en prendre à tout le monde.

C'est cette logique discutable qui l'amène à inviter les juges à faire leur part. Sans égard au fait que leur salaire de 113 500 \$ est gelé depuis cinq ans à un niveau inférieur à celui de leurs homologues nommés par le fédéral. Et bien plus encore à celui que la plupart d'entre eux pourraient gagner dans un bureau d'avocats. En oubliant

aussi que la législation sur les tribunaux, visant à protéger l'indépendance des juges contre l'arbitraire politique, rend pour le moins contestable le droit pour le gouvernement de procéder de cette manière.

Même s'ils ont probablement dans ce dernier argument un angle valable pour contester cette décision, il faut souhaiter que les juges résisteront à la tentation de régler le problème en faisant appel... aux tribunaux ! Donner l'impression de se faire justice soi-même serait sans doute la meilleure façon de ternir encore un peu plus l'image de la magistrature dans une opinion publique qui n'a pas oublié qu'on a déjà essayé, il n'y a pas si longtemps, de lui faire croire que l'indépendance d'un juge passe par une place de stationnement gratuite.

Cet incident désastreux sur le plan des relations publiques a traumatisé toute la confrérie qui hésite aujourd'hui à expliquer les bonnes raisons qu'elle peut avoir de s'opposer à une mauvaise décision. C'est pourtant cette avenue qu'elle devra emprunter. Ne serait-ce que pour prévenir les critiques si les négociations qui commencent avec Québec devaient s'avérer fructueuses. Ou, dans le cas contraire, pour que cette nouvelle affaire contribue au moins à tuer le mythe des juges, grands privilégiés du système.

Cette ridicule histoire de stationnement et la multiplication des bévues de certains d'entre eux ont beaucoup sensibilisé les juges aux faiblesses de leur image collective. Ils ont donc longuement réfléchi, ces derniers temps, à l'importance de mieux communiquer avec le public et à la difficile réconciliation de leur devoir de réserve avec leur droit de s'exprimer.

Le moment est venu pour eux de passer à la pratique et leurs représentants devraient saisir la chance qui se présente pour expliquer les motifs de leur mécontentement. Et, pour une fois, permettre aux autres de juger.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Deux questions au ministre Perreault

M. Robert Perreault, ministre de la Sécurité publique

Je prends connaissance d'un article publié dans *La Presse* du samedi 15 mars dernier, intitulé « Un véhicule V.I.P. roulait à tombeau ouvert sur la 20 ». Cet article faisait état du rapport d'un citoyen qui a été témoin de ce qu'il convient de qualifier, sinon de conduite dangereuse, du moins d'infraction flagrante au Code de la sécurité routière du Québec, lorsqu'il a constaté la présence d'un véhicule circulant à plus de 175 km à l'heure.

Ce citoyen a même eu la présence d'esprit de noter le numéro de plaque dudit véhicule, de même que l'heure et l'endroit de l'infraction. Il a rapporté l'événement mais, semble-t-il, selon *La Presse*, un policier, après avoir vérifié le numéro d'immatriculation aurait eu comme réponse qu'il s'agissait d'un véhicule de V.I.P. et que le bon citoyen, tout comme le journaliste, n'avaient pas à se mêler de ça !

Dans la mesure où l'enquête faite par *La Presse* soulève la possibilité, voire la probabilité qu'il s'agisse là d'un véhicule « gouvernemental », permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser les deux questions suivantes :

1. Votre ministère a-t-il ouvert une enquête pour déterminer l'identité du propriétaire et du conducteur de ce véhicule et enquêté sur l'infraction qui a été rapportée ?

2. Dans la mesure où ce véhicule serait un véhicule « gouvernemen-

tal », votre ministère considérerait-il alors que ce véhicule n'était pas assujéti aux lois en vigueur (dans lequel cas j'apprécierais que vous m'indiquiez où dans le Code de sécurité routière du Québec et, en cas de conduite dangereuse, dans le Code criminel du Canada, il y a une exception pour les véhicules gouvernementaux) ou, pour le cas contraire, quelles sont les mesures que votre ministère entend prendre face à l'incident rapporté ?

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que votre ministère prend ce genre de rapport au sérieux car la prévention étant toujours préférable, il serait malheureux qu'un tel véhicule soit à l'avenir impliqué dans un accident de la route en raison de la vitesse à laquelle il circulait et qu'il en résulte des blessés, voire même des morts.



Robert Perreault

Louis P. Bélanger
Montréal

Hommage aux fumeurs

Bien que n'étant pas un adepte de la cigarette, j'admire les gens qui ont assez d'altruisme pour fumer. Et dire qu'on les persécute aux quatre coins du monde... Au centre-ville, il y a maintenant plus de signes « non-fumeurs » que de parcmètres, ce qui n'est pas peu dire. Et surtout, que dire du nouveau projet de loi C-71 ? On accuse les fumeurs de tous les maux, de la pollution de l'air à l'atteinte à la

santé des autres. C'est peut-être vrai, mais les adeptes du tabagisme nous rendent un service si grand qu'il éclipse à lui seul tous les petits méfaits qui l'accompagnent.

Pensez-y, pendant que la médecine s'acharne à faire vivre les gens plus longtemps, les fumeurs, eux, s'acharnent à mourir plus vite. Quel plus beau cadeau pourraient-ils faire aux jeunes de ma génération qui auront ainsi beaucoup moins de pensions à payer ? Ça, c'est de la conscience sociale. Certains diront que ma déduction est fautive parce que les fumeurs coûtent très cher en frais médicaux. Possible, mais je pense que cinq à dix, voire quinze ans de moins de pension à payer peuvent compenser pour pas mal de frais médicaux.

Merci donc à tous les fumeurs du pays qui se sacrifient pour nous. Il leur faut quand même beaucoup de courage pour avaler toute cette fumée quand on sait ce qu'elle contient :

Acétaldéhyde — Liquide inflammable, hautement toxique et irritant.

Acétonitrile — Composé toxique utilisé dans les manufactures de plastique, de caoutchouc, d'acrylique, et d'insecticides.

Acide formique — Utilisé dans les manufactures de tissus et de cuir ; c'est un puissant agent irritant.

Acroléine — Liquide toxique aux vapeurs irritantes et cancérigènes.

Ammoniac — Composé alcalin utilisé dans la fabrication d'explosifs, de fertilisants et de désinfectants.

Chlorure de méthyle — Gaz

toxique utilisé dans la production de caoutchouc et des dissolvants à peinture.

Cyanure d'hydrogène — Liquide hautement toxique utilisé comme poison dans l'application de la peine de mort.

Formaldéhyde — Gaz irritant utilisé comme désinfectant.

Méthanol — Alcool toxique utilisé dans la fabrication d'antigel, de carburant, de résines et de drogues.

Monoxide de carbone — Gaz toxique, hautement inflammable dont l'inhalation réduit l'apport en oxygène à l'organisme.

Nicotine — Alcaloïde nocif utilisé comme insecticide. Note : Un paquet de cigarette contient assez de nicotine pour vous tuer sur le champ si vous la recevez en une seule dose.

Oxyde nitreux — Groupe de gaz irritants et parfois toxiques qui, combinés aux hydrocarbures, produisent le smog.

Phénol — Composé acide extrêmement toxique.

Propionaldéhyde — Liquide incolore utilisé comme désinfectant chimique.

Pyridine — Liquide inflammable utilisé dans les bactéricides et les insecticides.

Sulfites d'hydrogène — Gaz toxique produit naturellement par la matière en décomposition.

... et n'oublions pas l'arsenic !

En plus de tout ce mal qu'ils font à leur santé en prévision de notre avenir, les fumeurs doivent quotidiennement affronter une foule de désagréments : doigts, cheveux, moustaches et cheveux jaunissants, déclin des perceptions gustatives, vêtements qui empestent et haleine fétide.

Ah ! que de sacrifices non reconnus ils font nos pauvres fumeurs !

Jean-Michel GHOUSOUB

Il était temps !

Mme Lorraine Pagé,

Je ne suis pas économiste, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre analyse du budget.

Vous dites que si le gouvernement avait renfloué sa marge de manoeuvre en augmentant ses revenus, il aurait fait moins de ravages lors des négociations sur les compressions dans le secteur public et para-public.

À ce que je sache, le gouvernement n'avait pas le choix de revoir à la baisse la masse salariale de ses employés, sur ordre de la haute finance internationale, afin d'éviter la décade du Québec et ainsi l'augmentation des dépenses d'intérêt sur le déficit.

Il a donc fallu éliminer des postes pour atteindre l'objectif et réduire un peu le salaire de ceux qui restent. Même si le gouvernement avait pris des mesures pour augmenter ses revenus, la commande de la haute finance n'aurait pas été remplie puisqu'il fallait absolument réduire les coûts de la main-d'oeuvre.

Y avait-il d'autres choix à faire ? C'est la structure de services gouvernementaux qu'il fallait revoir sans faute. C'est commencé et je félicite le gouvernement de son courage et de sa volonté d'agir dès maintenant. Il était plus que temps !

Lucille THÉROUX
Châteauguay

Opinions

Investir dans la virtualité,
un enjeu pour Montréal

CHARLES HALARY

L'auteur, professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, a écrit ce texte dans le cadre du colloque *Penser le virtuel, qui se déroule actuellement à l'UQAM.*

La virtualité est devenue une industrie florissante. La presse s'en fait régulièrement l'écho. Les images de synthèse, la téléprésence, les mondes imaginaires ludiques sur Internet ou CD-ROM, les applications pédagogiques d'exploration, les casques audiovisuels tridimensionnels sont quelques-unes de ses applications pratiques.

Les universités ont été les premiers acteurs de cette évolution. En effet, Internet n'est que le plus connu des produits imaginés dans les grandes universités américaines qui avaient inventé l'ordinateur, les réseaux informatiques et tous les logiciels qui s'y rattachent.

Les universités ont pour principale fonction de porter les savoirs professionnels d'une génération à une autre depuis qu'elles ont gagné leur liberté d'expression en se séparant des Églises. La sortie du monde chrétien a été accélérée par la navigation maritime qui, en découvrant le Nouveau Monde, démontrait que tout n'était pas dit une fois pour toutes dans la sainte Bible.

Nous sommes au cœur d'un semblable changement. Les métiers du son, du texte et de l'image sont réunis dans le même univers virtuel où les nouveaux navigateurs sont devenus des internautes. Tous les savoirs multimédias de notre époque concernent maintenant tous les êtres humains de cette planète bleue qui semble bien unique dans ce vaste univers.

La formation universelle qui justifie l'existence des universités passe désormais par ces nouveaux moyens d'expression qui sont de plus en plus populaires. Par eux, transitent les connaissances qui feront une nouvelle alliance entre les jeunes du Sud et les universités du Nord. La formation au savoir multimédias résulte d'une convergence planétaire.

Les réseaux électroniques engendrent une mobilisation intellectuelle chez les jeunes esprits libres. Dans les universités, ce sont en effet les étudiants qui maîtrisent le mieux les nouvelles technologies de l'intelligence, celles de leur avenir. Or, les structures universitaires issues du Moyen Âge se heurtent à

l'extension de cette créativité multimédiatique.

La transparence du service public universitaire est cependant possible. Elle sera nécessaire pour remettre les universités à l'écoute des étudiants. Le réseau Internet favorise cette évolution. Chacun peut y mettre, avec des coûts qui se réduisent constamment, un site où seront concentrés ses productions, ses intérêts et ses disponibilités. Avec Internet, chacun va découvrir qu'il sait quelque chose et que cela peut être utile à quelqu'un. Le marché des idées va se libérer.

Les technologies de la réalité virtuelle permettent à toutes les sensibilités de converger vers une intelligence sans élitisme. Le monopole des diplômes, qui avait été accordé en 1252 par le Pape aux universités, et ensuite renouvelé par les États nationaux, va devoir être également rediscuté. Les cours des études supérieures du futur seront des entreprises communes aux universités, aux médias et aux artistes de l'audio-visuel. Ces cours seront visibles par le grand public.

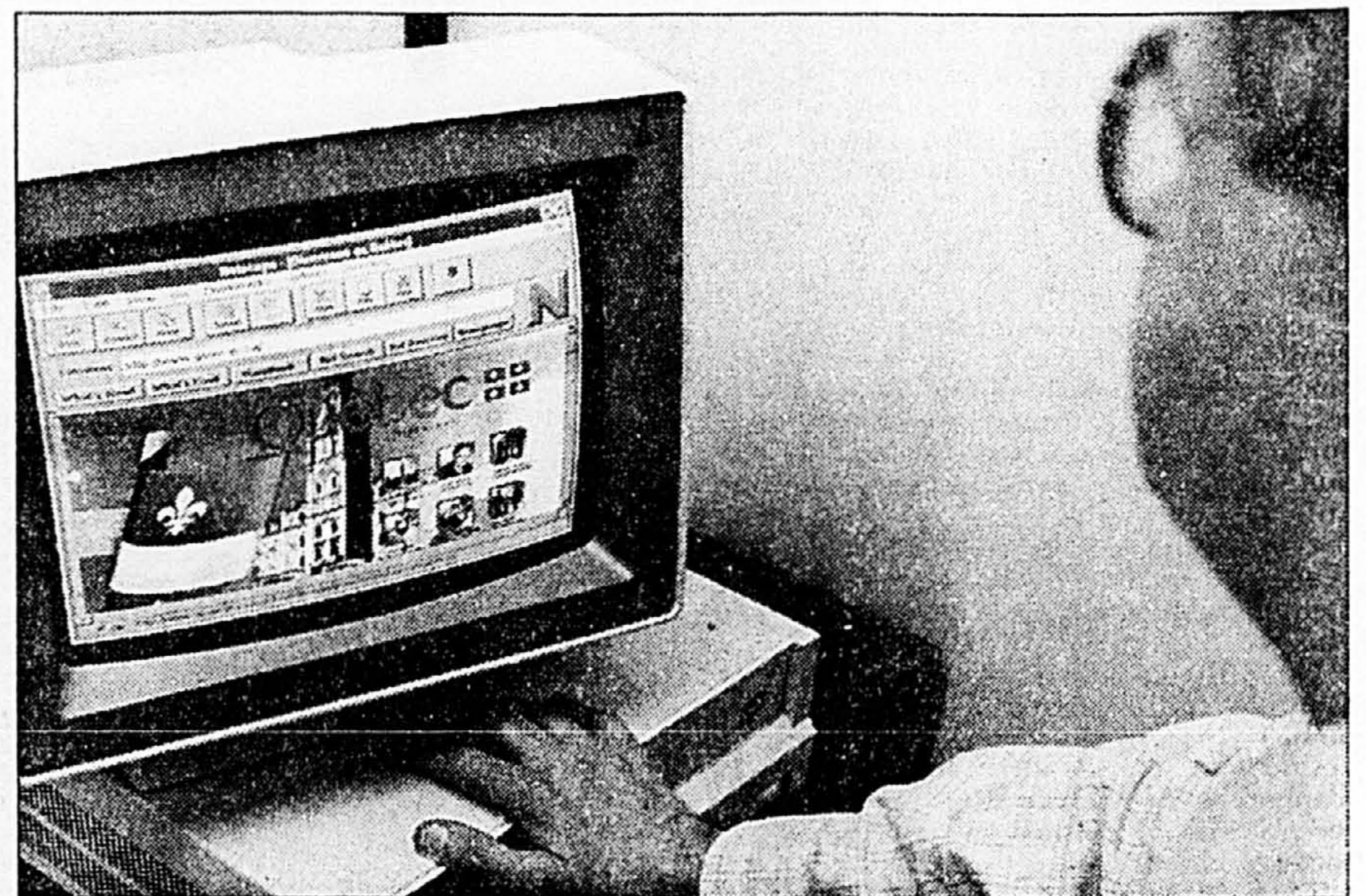
Une nouvelle forme d'intellection qui favorise la sensibilité personnelle accompagne cette virtualisation du savoir. L'alliance du texte, des sons et de l'image inaugure au sein des institutions une nouvelle intelligence émotionnelle.

Montréal a eu un rôle important dans ces développements. La créativité visuelle et musicale, l'imagerie de synthèse et la simulation du vol aérien, sont des atouts montréalais sur lesquels se fonde une communauté artistique qui innove dans les domaines les plus divers. Forte d'une américanité libérale, l'activité artistique d'ici relève le défi de réconcilier les vieilles oppositions entre texte et image.

Inventer un nouvel art holographique, où l'immersion dans l'image fera entrer l'explorateur de l'autre côté du miroir, suscite un grand élan créateur vers un 8^e art qui pourrait faire de Montréal un pôle mondial de la réalité virtuelle artistique, une Montréalité virtuelle.

Alors que les jeunes voient dans les nouvelles technologies de l'intelligence un moyen d'imposer leur marque dans la société à venir, un discours d'inquiétude entretenue présente Internet comme une menace.

Ce discours provient surtout de situations de monopoles menacés. L'universitaire montréalais francophone contemporain maîtrise assez bien ces technologies intellectuelles. Le monde universitaire parisien n'y a pas accès facilement. Par contre, il produit des critiques virulentes. Ce discours va disparaître



Avec Internet, chacun va découvrir qu'il sait quelque chose et que cela peut être utile à quelqu'un.

tré quand les intellectuels français se définiront de manière créative au sein du cyberspace et suivront les conseils anciens du général de Gaulle qui affirmait, en 1967, que les Français allaient devoir apprendre certains technologies modernes au Québec.

En attendant, les universitaires du Québec peuvent construire des réseaux francophones mondiaux. La peur d'Internet est pour eux encore moins justifiée que celle de la télévision, dans les années 50. Celle-ci avait fourni aux francophones du Canada un outil extraordinaire d'expression continentale.

Internet aura le même effet sur le monde universitaire et culturel du Québec à l'échelle mondiale. Les dangers qui existent dans toute activité humaine ne sont pas plus graves dans les technologies de la réalité virtuelle que dans les anciennes technologies de l'intelligence. Le rôle des lois est de limiter les effets négatifs des activités humaines et de faire profiter au plus grand nombre de leurs bons côtés. Ceci est toujours valable.

Montréal qui a été la porte d'entrée vers le continent nord-américain est aujourd'hui à la recherche d'une nouvelle vocation. Les technologies de la réalité virtuelle, liées aux activités culturelles et touristiques, peuvent ouvrir

de nouvelles chances d'emploi. Des partenariats effectués avec des sociétés du Sud dans ces domaines pourront recentrer notre système universitaire dans un environnement montréalais mondialisé. Les technologies du virtuel reviennent à poser le problème de la définition en commun d'un monde à venir.

Or, les villes redeviennent, au détriment des États nationaux, les nouveaux lieux de définition de la virtualisation sociale. C'est en appliquant les technologies de la virtualité à elle-même que l'île de Montréal pourra se définir une véritable identité communautaire et culturelle en construisant collectivement une carte interactive sur laquelle toutes les ressources culturelles, touristiques, économiques et administratives seront accessibles.

Sur le plan mondial, Montréal a toutes les caractéristiques modernes pour attirer les étudiants qui veulent travailler en français avec les nouvelles technologies de l'intelligence. Construire une Montréalité virtuelle au service d'une francophonie internationale polyglotte, voilà un projet qui pourrait allier nos atouts technologiques au progrès social qui fait l'intérêt de la virtualité comme enveloppe des projets communautaires.

A-t-on pensé à l'intérêt des enfants?

Le système de fixation des pensions alimentaires pourrait bien avoir des effets pervers insoupçonnés

DOMINIQUE GOUBAU, JEAN-MARIE FORTIN et MIRIAM GRASSBY

Dominique Goubau est professeur de droit de la famille à l'université Laval, Jean-Marie Fortin est spécialiste en droit fiscal matrimonial et Miriam Grassby est spécialiste en droit de la famille. Les auteurs sont avocats et membres du Comité permanent du droit de la famille du Barreau du Québec.

Au mois de mai prochain, le système de fixation des pensions alimentaires pour enfants va subir des changements radicaux. D'une part, ces pensions seront « défiscalisées » (c'est-à-dire qu'elles ne pourront plus être déduites du revenu du payeur et qu'elles n'auront plus à être ajoutées au revenu du bénéficiaire, en général la mère) et, d'autre part, la façon de les calculer changera complètement.

Annoncée comme une mesure de protection des enfants et de saine politique familiale, cette réforme pourrait cependant bien avoir des effets pervers insoupçonnés, dont celui d'accroître le mouvement de pauvreté chez les enfants des femmes divorcées ou séparées qui ont la garde de leurs enfants. (...)

Il faut savoir que le gouvernement fédéral a également préparé un système de barèmes de pensions pour enfants devant entrer en vigueur, lui aussi, au mois de mai prochain. Celui-ci s'appliquera partout ailleurs au Canada de même qu'au Québec lorsqu'un des deux parents résidera en dehors du Québec. Mais nous discuterons ici principalement du projet québécois, puisque c'est celui-ci qui trouvera application dans la grande majorité des dossiers.

Comment fonctionnera le nouveau système québécois? Sans entrer dans les détails et dans les complexités (qui sont nombreuses), disons que, dans un premier temps, les parents auront à remplir, ensemble ou séparément, un formulaire pour faire état de leurs situations financières respectives. Ensuite, le revenu disponible total permettra, à partir de tables édictées par le gouvernement, d'établir la « contribution alimentaire de base » selon le nombre d'enfants. À celle-ci pourront s'ajouter des frais de garde, d'études post-secondaires ainsi que, exceptionnellement, certains frais médicaux, des frais reliés à un programme éducatif ou à des activités parascolaires.

Le projet de loi prévoit que le montant de la pension alimentaire

sera, pour chaque enfant, résulte de cet exercice, est présumé être suffisant pour répondre aux besoins de cet enfant. À moins d'une entente entre les parents, les barèmes s'imposeront en quelque sorte. Le juge pourra cependant s'écarter de ce système (et donc accorder une pension moins généreuse ou plus généreuse) s'il arrive à la conclusion que l'application de ce système entraîne, pour un des parents, des difficultés excessives. Et la loi donne une série d'exemples; le fait que le payeur doive déjà payer une pension alimentaire pour des enfants d'une précédente union, le fait qu'un des parents se soit anormalement endetté pour la famille, etc.

Dans son projet de règlement, le gouvernement annonce que ce nouveau système permettra de réaliser plusieurs objectifs:

- mieux répondre aux besoins essentiels des enfants;
- faciliter la fixation des pensions alimentaires;
- assurer une plus grande prévisibilité des montants accordés;
- promouvoir les ententes entre les parents séparés ou divorcés;
- favoriser l'uniformité des pensions alimentaires pour les enfants qui sont dans des situations similaires.

Ces objectifs sont louables. Mais telle que proposée actuellement, la réforme ne pourra pas les atteindre. Pour appuyer notre affirmation, nous retenons, parmi d'autres, le fait que le nouveau système impose de tenir compte de « la nature de la garde assumée par les parents à l'égard de l'enfant ». Ainsi, lorsque

le parent non gardien exercera un droit de visite qui représentera entre 20 % et 30 % du temps de garde, la loi estimera qu'il exerce un droit de visite « prolongé », ce qui justifiera une diminution de la pension qu'il devra payer. Or, il faut savoir que, dans la plupart des dossiers où le parent non gardien exerce un droit de visite « classique » (une fin de semaine sur deux, quelques jours à Pâques, une semaine à Noël et trois ou quatre semaines en été), cela représente déjà entre 23 % et 26 % du temps. Dans tous ces cas, une diminution de pension sera désormais possible.

Plus grave encore est le fait qu'à partir de 30 % du temps (ce qui ne représente que quelques jours de plus), les futurs règlements considèrent (et cela en contradiction avec la position actuelle des tribunaux) qu'il s'agit d'une garde partagée, celle-ci ayant un impact majeur sur le montant de la pension. Le nouveau système prévoit donc que, lorsqu'un parent exercera un droit de visite représentant 30 % du temps, la pension payable sera diminuée en proportion, c'est-à-dire de 30 %, tenant ainsi pour acquis que ce parent assumera réellement 100 % des besoins de l'enfant lorsqu'il sera avec lui. Or, cela est inexact; en réalité, c'est presque toujours le parent gardien qui paye les frais de garde, d'activités parascolaires, ceux des vêtements, etc. Et le fait que le parent non gardien ait l'enfant avec lui 30 % du temps, ne réduit que le coût de nourriture que l'enfant ne mangerait pas chez le parent gardien. Les frais de logement du parent gardien ne diminuent pas en raison de l'exercice d'un droit d'accès prolongé.

Bien entendu, ce droit de visite peut occasionner pour le parent non gardien des frais, mais généralement ces frais ne sont pas d'une ampleur telle que la pension alimentaire doit être réduite. Il est injuste pour le parent gardien (qui est bien souvent le moins favorisé économiquement) de lui faire subir une diminution aussi draconienne que celle proposée par le système québécois. Cela constitue un net recul par rapport à la position

actuelle des tribunaux. Avec une réduction automatique de 30 % et plus selon l'horaire des visites, nous risquons de faire une grave marche arrière. Il est vrai que le projet fédéral a été amendé afin de prévoir le cas d'un parent non gardien ayant les enfants 40 % du temps. Dans ce cas, le tribunal aura alors la discrétion pour déterminer la pension alimentaire, sans que cette dernière soit déterminée uniquement en fonction des barèmes, mais sans qu'il y ait réduction automatique du montant de la pension alimentaire.

À ce chapitre, il y a un écart considérable entre le système québécois et le système fédéral. Un exemple permet de mesurer l'ampleur de cet écart. Il s'agit du cas récent d'un parent non gardien qui dispose d'un revenu de 77 308 \$ et qui a des droits de visite à l'égard de ses deux enfants, représentant approximativement 117 jours par année et répartis de la façon suivante: du jeudi soir au dimanche soir (une semaine sur deux; les autres semaines, deux heures les mercredi et jeudi soir), la moitié du congé de Noël et des relâches scolaires, deux jours à Pâques et trois semaines en été. Dans ce cas, le parent gardien (la mère) a un revenu de 58 485 \$. Les frais annuels de garde s'élevaient à 5 460 \$. Comme les parties n'arrivaient pas à s'entendre, le tribunal a finalement fixé la pension alimentaire à 1 958 \$ par mois avant impôt (cela représente à peu près 900 \$ net d'impôt pour les enfants). Si l'on applique les barèmes fédéraux aux mêmes faits, madame obtient une pension mensuelle de 901 \$ plus 57 % des frais de garde. Avec les barèmes québécois, la pension chute à 408 \$ par mois, frais de garde inclus.

L'impact énorme des modalités de la garde et de l'accès à l'enfant sur le montant de la pension alimentaire entraînera une judiciarisation accrue. En effet, ces modalités qui sont présentement, dans la plupart des cas, réglées très facilement, deviendront un enjeu majeur dans les dossiers de divorce et de séparation. Par conséquent, il est à prévoir qu'il y aura plus de conflits et de marchandage dont les enfants

feront les frais. Par exemple, le fait que l'enfant passe une nuit durant la semaine chez le parent non gardien équivalra-t-il à une journée ou une demi-journée pour fins de calcul de la pension alimentaire?

De plus, la complexité des formulaires que les parties devront remplir ne facilitera certainement pas le processus de fixation de la pension, au contraire. Il sera tout simplement impossible pour la personne qui demandera une pension alimentaire de remplir un tel formulaire puisque celui-ci prévoit que devront être indiquées les modalités de la garde et des droits d'accès dont dépendra en partie le montant de la pension alimentaire. Or, généralement, ces questions ne sont pas encore réglées au moment de la demande d'une pension. Il y a donc là un cercle vicieux qui ajoutera à la confusion et risquera de multiplier les débats. (...)

Nous acceptons le principe des barèmes de pensions alimentaires, mais il faut que les montants de base soient acceptables, que l'application des principes soit la plus simple possible et qu'il n'y ait pas de réduction automatique à cause de l'exercice des droits de visite. Sans cela, nous croyons que cette réforme risque de jouer contre l'intérêt des enfants. S'il est vrai que certains jugements accordent des pensions insuffisantes, il faut tout de même souligner que, depuis quelques années, la majorité des tribunaux, dont la Cour suprême du Canada, sont de plus en plus sensibles à la situation de pauvreté des enfants du divorce et qu'ils accordent des montants en conséquence. Les études des années 1980, qui ont servi d'élément déclencheur à la réforme, s'appuyaient évidemment sur l'attitude des tribunaux d'alors. En soi, l'idée d'un système permettant une plus grande prévisibilité des pensions est bonne, mais il ne faudrait surtout pas que le nouveau système fasse perdre aux enfants les acquis de l'évolution de la jurisprudence des dernières années, ce qui serait le cas si le système québécois était adopté dans sa forme actuelle.

Politique

« On gère la catastrophe »

Le recteur de l'université Laval quitte le bateau en fustigeant le gouvernement, qui étouffe les universités sous une montagne de compressions

MICHÈLE OUIMET

Qui, parmi ceux qui détiennent un doctorat, veut encore enseigner dans une université, avec un salaire de 60 000 \$ par année ?

C'est le recteur de l'université Laval, Michel Gervais, qui pose la question. Il a passé dix ans à la tête de cette institution, dont les trois dernières submergées par une avalanche de compressions budgétaires. Le 2 mai, il quitte le bateau après avoir passé pratiquement toute sa vie professionnelle dans le milieu universitaire.

« Après dix ans, je suis fatigué, avoue-t-il. Le contexte est extrêmement difficile. On gère la catastrophe. »

Attablé au Club Saint-Denis, à Montréal, un endroit chic et snob où les hommes doivent porter le veston et la cravate et où les prix n'apparaissent pas sur le menu, le recteur Michel Gervais se vide le cœur. Entre la salade verte et le poisson, il fustige le gouvernement qui étouffe les universités sous une montagne de compressions.

« Ma pire crainte, c'est que le réseau universitaire devienne médiocre et que ceux qui ont de l'argent aillent étudier ailleurs, dit-il. Le gouvernement doit réaliser que ça n'a pas de maudit bon sens ! Comme citoyen, je m'inquiète énormément et je trouve ça épouvantable. »

Les compressions ont des conséquences très réelles. Par exemple, lorsque le département de finance et assurance a essayé de recruter un professeur, il a essuyé dix refus. Tous ceux qui ont été pressentis ont décliné l'offre parce que le salaire n'était pas assez élevé et qu'ils pouvaient obtenir de bien meilleures conditions ailleurs.

Le département de marketing aussi en arrache. Trois professeurs vont bientôt prendre leur retraite et personne ne veut prendre la relève même si l'université a déployé des efforts pour recruter des candidats. « On va embaucher des chargés de cours et on ne pourra plus encadrer les étudiants inscrits en maîtrise et au doctorat », croit Michel Gervais.

Les universités subissent des compressions plus importantes que les hôpitaux. En cinq ans, le budget aura été réduit de 25 %. Jamais la santé n'a subi des coupes d'une telle ampleur.

Au total, les sept universités québécoises — quatre francophones et trois anglophones — et les deux écoles affiliées, Polytechnique et HEC, ont un budget annuel de 1,8 milliard. De ce montant, 1,4 milliard, soit 80 %, provient du gouvernement et 15 % des droits de scolarité.

Les subventions gouvernementales diminuent chaque année avec la régularité d'un métronome : 50 millions en 1994-1995, 50 millions en 1995-1996, 102 millions en 1996-1997, 98 millions en 1997-1998 et 70 millions en 1998-1999. Pour un total de 370 millions de moins dans les coffres des universités.

Et pour noircir encore un peu plus le tableau, il faut ajouter que les universités subissent depuis quelques années une baisse de leur clientèle qui diminue d'autant les subventions alors que les frais fixes, eux, restent les mêmes.

Avec les droits de scolarité gelés, les universités sont coincées : elles peuvent difficilement augmenter leurs revenus. Il faut donc dimi-



« Le gouvernement a été irresponsable, selon le président sortant de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, Michel Gervais. Pour gagner ses élections et son référendum, il a promis de geler les droits de scolarité alors que les étudiants assument à peine 15 % des coûts de leur formation. »

nuer les dépenses mais, selon Michel Gervais, il y a une limite à couper. En fait, c'est tout le système universitaire qui en prend pour son rhume. Et pas à peu près.

« Je me promenais, un midi, sur le campus de l'université McGill, raconte-t-il, et je me disais : "Ils (le gouvernement) vont finir par les avoir eux autres aussi..." »

Les compressions font craindre le pire à Michel Gervais. « On ne pourra plus maintenir la même qualité dans l'enseignement et la valeur des diplômes s'en ressentira, avance-t-il. La taille des groupes, par exemple, c'est un problème. Ce n'est pas normal de donner des cours à des classes de 150 étudiants. L'université peut difficilement engager de nouveaux professeurs et ceux qui sont en poste vieillissent. « Si l'âge moyen des profs est de 55 ans, il n'y a plus beaucoup de dy-

namisme, assure M. Gervais. Que va-t-il arriver à la recherche et aux études avancées qui reposent sur les professeurs et non sur les chargés de cours ? »

« Quand tu coupes de 25 % les subventions et que tu ne peux pas augmenter les droits de scolarité, tu es en train de détruire le système universitaire. »

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, croit beaucoup aux nouvelles technologies. M. Gervais aussi, mais, précise-t-il, ce n'est pas LA solution miracle pour régler les problèmes de sous-financement, quoi qu'en dise la ministre. Au contraire, il y a beaucoup « d'illusions pures et simples là-dedans ».

« Nous avons donné un cours d'administration en Beauce en utilisant les nouvelles technologies, souligne-t-il. Le professeur était à Laval, il y avait un vidéo et un micro et l'enseignement était interactif. Le premier cours, tout allait bien, le deuxième aussi, mais quand on a voulu en instaurer un troisième, les

étudiants ont menacé d'occuper mon bureau. Ils veulent un contact direct avec le professeur. Enseigner, ce n'est pas une opération mécanique. »

Il n'y a pas 36 moyens d'augmenter les revenus des universités. Il faut, prétend Michel Gervais, hausser substantiellement les droits de scolarité de 1700 \$ à 2800 \$ par année.

« Quand tu coupes 25 % dans les subventions et que tu ne peux pas augmenter les droits de scolarité, explique-t-il, tu es en train de détruire le système universitaire. »

Selon M. Gervais, les droits de scolarité ont diminué depuis 1966 car les 1700 \$ d'aujourd'hui valaient, à cette époque, 326 \$. Une année à l'université coûtait alors 580 \$.

Et l'accessibilité aux études ? Ne risque-t-elle pas d'être compromise avec une hausse aussi forte ?

« Avoir l'accessibilité de ce qui ne vaut plus la peine, est-ce valable ? » demande-t-il, cinglant.

« Le gouvernement a été irresponsable, ajoute-t-il. Pour gagner ses élections et son référendum, il a

promis de geler les droits de scolarité alors que les étudiants assument à peine 15 % des coûts de leur formation. »

De Ryan à Marois

Pendant ses dix ans à la tête de l'université, Michel Gervais a connu six ministres de l'Éducation, de Claude Ryan à Pauline Marois, en passant par les Michel Pagé, Lucienne Robillard, Jacques Chagnon et Jean Garon.

Les relations entre Michel Gervais et Jean Garon n'étaient pas au beau fixe. En fait, le recteur ne pouvait pas supporter Jean Garon, qu'il a d'ailleurs comparé à Pinochet, le dictateur chilien.

« C'était le pire démagogue qu'on ait connu, dit-il. Il croyait qu'il pouvait gérer le ministère de l'Éducation en se crissant des commissions scolaires et des directions des cégeps et des universités. »

Jean Garon a adopté la loi 95 qui oblige les universités à dévoiler les salaires de ses hauts dirigeants. Michel Gervais l'a encore sur le cœur.

« Quand on se fait traiter comme Jean Garon l'a fait, quasiment comme des voleurs et des mauvais gestionnaires ! »

La Commission des états généraux sur l'éducation, qui a eu lieu sous le règne de Jean Garon, a d'ailleurs entretenu de bien mauvais rapports avec les universités, qui se sentaient incomprises. De toute façon, elles ne croyaient guère à cet immense exercice de réflexion sur le système de l'éducation.

Ce long processus a tout de même abouti à une réforme, mais les universités ont à peine été touchées. En fait, Pauline Marois a plutôt opté pour une stratégie par la bande en mettant sur pied deux comités chargés d'étudier les programmes et le financement.

Michel Gervais y croit plus ou moins. « Le comité sur le financement ne parlera pas de financement parce que ce n'est pas dans son mandat ! affirme-t-il. Quant à moi, je crois que c'est un exercice inutile. »

Par contre, note-t-il, les universités n'ont pas le choix : elles devront repenser leurs façons de faire, alléger leur structure administrative et développer des programmes communs.

L'avenir

L'université Laval est une grosse boîte qui compte 6000 employés, 32 000 étudiants et génère un budget annuel d'environ un demi-milliard. Un recteur doit être à la fois un bon gestionnaire et un bon vendeur.

Michel Gervais n'a que 52 ans et il est prêt à relever de nouveaux défis... dans le secteur privé. Fini l'université et le secteur public.

Mais avant de se rembarquer, il veut profiter un peu de la vie, se refaire une santé physique et intellectuelle, s'occuper un peu plus de ses six enfants, âgés de 13 à 24 ans, et prendre le temps de lire autre chose que des rapports bourrés de statistiques. Ce théologien de formation s'ennuie des essais philosophiques et des romans.

Et l'enseignement ? « Non, répond-il, j'ai peur de trouver que ça ne va pas assez vite. »

Au privé, il sera certainement bien servi.

Médicaments : d'autres soutiens

Presse Canadienne QUÉBEC

Les gens qui vivent dans la pauvreté pourront compter sur l'ensemble des ressources mises en place par l'État québécois pour payer les coûts du programme d'assurance-médicaments.

C'est ce qu'a promis, hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux le Dr Jean Rochon qui demeure convaincu, malgré les nombreuses critiques dont il fait l'objet, que le régime d'assurance-médicaments respecte toujours ses engagements envers les plus démunis.

« Ceux pour qui il y a encore des difficultés, a-t-il dit, ce sont des gens qui vivent dans la pauvreté et pour lesquels aucun programme seul ne va être capable d'apporter des solutions. »

« Il faut, a précisé le ministre, une meilleure harmonisation de toutes nos interventions sur le terrain et dans la communauté. Ce sont les intervenants locaux qui travaillent là-dessus et c'est ce qui fait progresser et avancer la situation à chaque jour. »

« Dion reconnaît un veto aux anglos »

Mme Marois se dit « estomaquée » par l'attitude fédérale au sujet des commissions scolaires linguistiques

KATIA GAGNON du bureau de La Presse, QUÉBEC

La communauté anglophone n'a pas de « droit de veto » sur l'implantation de commissions scolaires linguistiques : le gouvernement fédéral ne devrait pas hésiter à donner suite aux demandes de changement constitutionnel de Québec malgré l'opposition généralisée des anglophones, estime la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

La ministre s'est dite « surprise et profondément déçue » de l'attitude du ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui hésite à soumettre des changements à l'article 93 de la Constitution avant les prochaines élections parce qu'il croit que le consensus n'est pas atteint au Québec sur cette question.

« Il est en train de dire que la communauté anglophone a un



Pauline Marois

droit de veto », s'indigne Mme Marois. « M. Dion peut aller de l'avant puisque ce que l'on change ne concerne pas les questions linguistiques. Ce que les anglophones essaient de négocier, c'est une garantie pour une autre question qui ne concerne pas la langue. Je suis absolument estomaquée de cette attitude. »

L'enthousiasme de son collègue des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, semblait lui aussi avoir baissé d'un cran à la suite des déclarations de son homologue fédéral. « Les possibilités se réduisent à mesure que le temps passe, constate-t-il. Pour le fédéral, le consensus n'est visiblement pas suffisant. »

Mais pour Mme Marois, l'unanimité des partis à l'Assemblée nationale devrait suffire au ministre Dion, d'autant plus que plusieurs membres de la communauté anglophone ont changé d'avis sur la question en cours de route, dit-elle.

« Avec cette proposition, les anglophones auraient répondu à ce qu'ils ont toujours demandé. Un certain nombre d'entre eux semblent d'ailleurs avoir oublié leurs positions passées », dit Mme Marois, qualifiant les déclarations de plusieurs leaders de la communauté de « changement de cap ».

Le gouvernement Bouchard est prêt à reprendre plus tôt le débat sur la motion déposée il y a deux semaines à l'Assemblée nationale, qui devait être débattue seulement après un signe tangible de la volonté d'Ottawa de procéder, afin de montrer au ministre Dion que le Parti libéral et le Parti québécois font chorus sur la question.

« Il y a unanimité des partis à

l'Assemblée nationale. Je suis prête à reprendre le débat le plus rapidement possible afin qu'apparaisse clairement aux yeux de M. Dion cet appui que l'Assemblée nationale donne à la position québécoise. Si la motion n'est pas là et que ça pose problème, on va l'adopter », souligne la ministre Marois.

Mais le critique libéral en matière d'éducation, François Ouimet, croit que le gouvernement doit plutôt s'employer à convaincre les anglophones de la validité de son point de vue. « S'il veut solidifier son consensus, il devrait commencer par rencontrer les anglophones. Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que son projet repose sur des bases solides », dit-il.

Car pour les libéraux, la situation est claire : si les anglophones n'appuient pas le projet Marois « il n'y a pas de consensus » et les commissions scolaires linguistiques ne pourront être implantées efficacement, estime M. Ouimet. »

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL



CORÉE DU NORD

Famine admise

La Corée du Nord a pour la première fois reconnu hier que des enfants étaient morts des suites d'une grave malnutrition qui touche presque un enfant sur sept dans le pays frappé par une crise économique, a déclaré un porte-parole de l'UNICEF. Lors d'un briefing à Pyongyang, des responsables de la Santé publique ont déclaré que 134 enfants pour l'ensemble du pays étaient morts à ce jour de malnutrition, a déclaré le porte-parole Hans Olsen. « Le Programme alimentaire mondial est arrivé à la conclusion que la famine est virtuellement inévitable en Corée du Nord dans les prochaines mois », a déclaré un porte-parole du PAM à Genève, Christiane Berthiaume.

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Armes chimiques

Partisans et adversaires de la Convention internationale sur les armes chimiques ont plaidé leur cause hier devant le Sénat, et la Maison-Blanche poussait à la roue pour obtenir une ratification du traité avant la fin du mois. Le secrétaire d'État Madeleine Albright a défendu le traité à la première journée d'auditions devant la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, mais quatre anciens secrétaires à la Défense républicains appelaient au rejet de la convention qui prend effet le 29 avril. « Si nous ne ratifions pas, le reste du monde nous traitera comme un pays paria et nous l'aurons mérité », a affirmé le président Clinton.

d'après AFP

NON-ALIGNÉS

Réforme de l'ONU

Le Mouvement des non-alignés a réclamé hier que la réforme de l'ONU ne se fasse pas au détriment des pays en développement. À l'issue de leur 12e conférence ministérielle, où ils ont entendu le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, les non-alignés ont également lancé un appel à un désarmement nucléaire mondial, assorti d'un calendrier précis. Dans une déclaration spéciale consacrée à la réforme de l'ONU, les non-alignés ont souligné qu'il ne saurait y avoir d'élargissement partiel ou sélectif du Conseil de sécurité au détriment des pays en développement.

d'après AFP

HAÏTI

OEA et élections

Les élections locales et sénatoriales partielles de dimanche en Haïti se sont déroulées « dans un climat calme et sans incident majeur » mais avec une « faible » participation, a annoncé hier à Port-au-Prince la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA). Le dépouillement des votes « s'est fait rapidement et sans difficulté dans la plupart des bureaux de vote où la mission d'observation était représentée », indique l'OEA. Les résultats se faisaient toujours attendre hier soir.

d'après AFP

PÉROU

Entraînement

Les guérilleros Tupac-Amaru et leur 72 otages dans la résidence de l'ambassadeur du Japon se sont entraînés en vue d'un éventuel assaut des forces de sécurité, rapporte un journal de Lima. Le chef du commando, Nestor Cerpa, a dirigé l'entraînement nocturne, envoyant les otages dans les pièces les plus abritées, ont dit à La Republica des sources policières. C'est grâce à un système d'écoute installé dans une maison proche de la résidence que la police aurait eu ces informations. Ces écoutes ont notamment permis d'entendre la voix de Nestor Cerpa organisant l'exercice.

d'après AP



La Journée des enfants a permis hier à des milliers d'entre eux de manifester dans les rues de Gaza.

Le processus de paix est-il mort?

d'après AFP, AP et La Presse
LE CAIRE

Le processus de paix au Proche-Orient est mort et le chapeau du magicien américain est vide, estimait hier la presse égyptienne après l'échec de la rencontre du président américain Bill Clinton avec le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Apprenant, à son retour de la conférence des non-alignés à New Delhi, que Netanyahu avait quitté la Maison-Blanche en réitérant sa volonté de construire des colonies juives dans les territoires occupés, le président palestinien Yasser Arafat a déclaré à Gaza : « Netanyahu ne veut pas la paix. »

Déçu du manque de fermeté de Clinton face à Israël, c'est son ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hanane Achraoui, qu'Arafat a délégué hier à Washington.

« Clinton doit cesser de gêner Israël et doit enfin exercer des pressions, parce qu'Israël a donné son feu vert aux colons pour agir contre nous », a déclaré le principal dirigeant palestinien de Jérusalem, Faisal Husseini.

« Washington a déçu nos espoirs et ceux de toute partie désirent une vraie paix et une stabilité au Proche-Orient », écrit au Caire Al-Ahram al-Massai, pour qui la responsabilité de la crise « retombe largement sur les États-Unis, principal parrain du processus de paix ».

Lors d'une conférence de presse avec Clinton, le premier ministre Jean Chrétien, en visite à la Maison-Blanche, a déclaré que la colonisation israélienne ne favorisait nullement la paix.

À New Delhi, le mouvement des non-alignés concluait ses travaux en appelant ses membres à « geler » leurs relations avec Israël et à « utiliser toutes les mesures disponibles pour qu'il respecte le princi-

pe de l'échange de la paix contre les territoires ».

Les 74 ministres des Affaires étrangères ont averti que si Israël ne répondait pas positivement, ils seraient contraints de prendre « d'autres mesures appropriées ».

À sa sortie d'une rencontre de deux heures avec le coordonnateur américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, Mme Achraoui, a dit hier soir qu'il faudrait « bien des discussions supplémentaires » avant de rétablir le dialogue israélo-palestinien, interrompu par la construction de la colonie de Har Homa à Jérusalem-Est.

Mme Achraoui a réaffirmé que la direction palestinienne « est opposée à toute forme de violence » mais qu'elle « ne peut pas accepter les violations » des accords par le cabinet Netanyahu.

Le secrétariat d'État, appuyant la position d'Israël, avait dit auparavant que les États-Unis voulaient une « déclaration claire de renoncement à la violence » de la part des Palestiniens.

Mais trois Palestiniens étaient tués par balles et une centaine d'autres blessés hier par des Israéliens à Hébron, dont un au moins par des colons, dans une explosion de violence qui a suivi l'échec du sommet américano-israélien à Wa-

shington.

La journée d'hier a été la plus meurtrière en Cisjordanie depuis la mise en chantier de Har Homa, 11e colonie juive dans la partie arabe de Jérusalem.

Deux colons ont attaqué des Palestiniens à l'arme automatique, en tuant un et en blessant un autre, dans le marché de Hébron. Les colons, appréhendés par l'armée, ont affirmé avoir été agressés par les Palestiniens avec un aérosol de gaz lacrymogène, alors que des témoins palestiniens ont affirmé qu'il n'en était rien.

L'Autorité palestinienne a exigé hier soir de Netanyahu « qu'il prenne des mesures énergiques contre le terrorisme des colons ».

«Le meurtre du Palestinien par un colon est un crime organisé, encouragé par le gouvernement israélien.»

t-il dit.

Le meurtre du Palestinien par un colon « est un crime organisé, encouragé par le gouvernement israélien », a renchéri le chef de la sécurité palestinienne, le colonel Jibril Rajoub.

Netanyahu a pour sa part mis en garde hier soir les Palestiniens contre les conséquences d'un éventuel attentat anti-israélien sur le processus de paix. « Une attaque terroriste à grande échelle pourrait faire dégringoler le processus de paix », a-t-il déclaré aux journalistes, exigeant de l'Autorité palestinienne qu'elle déploie « 100 % d'efforts » pour empêcher des attentats.

Mobutu décrète l'état d'urgence

d'après AFP et AP
KINSHASA

Le maréchal-président Mobutu Sese Seko, décrit hier à Washington comme « appartenant au passé, lui et son régime », a décrété l'état d'urgence en soirée sur l'ensemble du territoire zaïrois, au moment où le chef de la rébellion armée Laurent-Désiré Kabila admettait rencontrer des « résistances farouches » de la part des forces gouvernementales à Lubumbashi, centre minier du pays.

« Il est clair que Mobutu, son régime, appartient au passé », a déclaré George Moose, sous-secrétaire d'État à l'Afrique, devant la Chambre des représentants où la politique américaine au Zaïre était vivement critiquée hier par les élus.

À Pretoria, les délégations zaïroises aux pourparlers de paix ont décidé hier d'ajourner leurs entretiens. Interrogé sur un cessez-le-feu, le vice-président sud-africain Thabo Mbeki a déclaré que les délégations avaient décidé « pour l'instant d'ajourner leurs discussions pour consulter leurs dirigeants avant un nouveau face-à-face ».

À New York, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a appelé hier soir les parties à respecter leurs engagements et à tout mettre en oeuvre pour aboutir à une cessation des hostilités.

Le président congolais Pascal Lissouba a pour sa part proposé hier soir à Brazzaville au président Mobutu et au chef rebelle Kabila de se rencontrer à Pointe-Noire.

Selon la télévision zaïroise, l'état d'urgence a été décrété « sur proposition du gouvernement ». La télévision n'a pas précisé de quel gouvernement il s'agissait, celui des mobutistes ou celui du nouveau premier ministre anti-mobutiste Étienne Tshisekedi.

Le maréchal a aussi nommé cinq gouverneurs militaires pour les provinces qu'il contrôle encore dans l'ouest du pays.

L'imposition de l'état d'urgence pourrait être liée à la volonté des partisans de Tshisekedi de manifester à nouveau aujourd'hui.

Léon Kalima, porte-parole du ministère de la Défense, a indiqué que l'état d'urgence entraînerait surtout l'interdiction de toutes manifestations politiques.

Le président de la Commission du contentieux du Parlement de transition, Me Emmanuel Lusambo, et le chef de cabinet adjoint du premier vice-président du Haut conseil de la République/Parlement de transition (HCR/PT), le professeur Louis Mbu, deux hommes de la « mouvance présidentielle », ont été blessés hier lors d'une manifestation de l'opposition.

REPÈRES / Italie

Le brandon albanais

SUZETTE BLOCH
de l'Agence France-Presse, ROME

L'Italie a plongé hier dans une crise politique qui pourrait entraîner la mise en minorité du gouvernement, aujourd'hui, lors d'un vote des députés sur la participation italienne à une force multinationale en Albanie.

En réaction aux propos d'un membre du gouvernement, l'opposition de droite dirigée par l'ancien premier ministre Silvio Berlusconi a annoncé, contre toute attente, qu'elle voterait contre le gouvernement sur la participation à la force multinationale.

Le gouvernement a obtenu hier soir le soutien attendu du sénat, où il dispose de la majorité absolue. Une motion de la coalition gouvernementale de centre-gauche, L'Olivier, a recueilli 154 votes favorables de sénateurs, pour 119 voix contre, et deux abstentions. Les votes négatifs sont venus du Pôle des libertés et du parti marxiste Refon-

dation communiste.

Le vote de cet après-midi est en revanche incertain à la Chambre des députés, le gouvernement n'y disposant pas de la majorité absolue. S'il est mis en minorité, le cabinet tombera et de nouvelles élections seront convoquées.

Silvio Berlusconi, chef de la coalition de droite Pôle des libertés, avait décidé hier après-midi de voter « non » à la motion du gouvernement. La droite a effectivement voté contre le gouvernement en soirée au Sénat, en dépit des appels de dernière minute du chef du gouvernement pour que l'Italie, appelée à commander pour la première fois une force militaire internationale, présente un front intérieur uni.

Sur le fond, la droite avait manifesté, ces derniers jours, son accord pour l'envoi de soldats en Albanie, et la coalition gouvernementale de centre-gauche lui avait même proposé d'élaborer un texte commun pour le présenter devant les parlementaires.

C'est une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Piero Fassino qui a mis le feu aux poudres hier matin, et fait voler en éclats le soutien dont le gouvernement semblait devoir bénéficier dans cette affaire.

Fassino a déclaré que le président albanais Sali Berisha devait s'en aller, et s'est attiré la colère de la droite qui y a vu une forme d'ingérence dans la vie politique albanaise, risquant de mettre en danger la vie des soldats italiens en Albanie.

La droite a alors informé la majorité que « les conditions n'existaient plus » pour une concertation en vue de l'élaboration d'un texte commun sur l'Albanie.

Le gouvernement de Romano Prodi ne dispose d'une majorité à la Chambre que grâce à l'appoint des voix des 35 députés de son allié d'extrême-gauche Refondation communiste. Or, celui-ci a fait défection sur l'Albanie, étant farouchement opposé à l'envoi de la force multinationale.

C'est la plus grave crise politique qu'affronte la gauche au pouvoir depuis 11 mois et pour la p r c

mière fois en Italie depuis l'après-guerre.

Selon les commentateurs italiens, les diverses forces politiques vont tenter de trouver un compromis de dernière minute avant le vote décisif cet après-midi, à la Chambre des députés.

Le premier ministre Romano Prodi a déclaré hier devant le sénat que l'Italie serait « déshonorée » si elle devait renoncer à intervenir en Albanie à cause de « dissensions politiques intérieures ». « Ne pas remplir le mandat de l'ONU serait un déshonneur » pour l'Italie, a-t-il dit.

L'Italie est en première ligne depuis le début de la crise albanaise et a déjà commencé les préparatifs de sa participation à la force multinationale qu'elle doit diriger.

Cette force, qui a reçu le feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU le 28 mars, sera composée de 6000 soldats venant d'Italie, d'Autriche, d'Espagne, de France, de Grèce, de Roumanie, et de Turquie. Elle doit permettre l'acheminement d'une aide humanitaire dans ce pays en proie au chaos.

Royaume-Uni: les Églises en campagne

d'après AFP
LONDRES

Les Églises chrétiennes sont entrées hier de plain pied dans la campagne électorale en dénonçant dans un rapport les politiques de tous les partis britanniques à l'égard du chômage, tout en prônant pour le combatte des mesures avancées par le Labour.

Le rapport de 300 pages du Conseil oecuménique des Églises du Royaume-Uni et d'Irlande estime que le nombre réel de chômeurs dans le pays s'élève à 4,5 millions — le double des statistiques du gouvernement conservateur — et dresse un noir tableau de la situation sociale dans le pays.

Intitulé « Le chômage et l'avenir du travail », ce texte a d'autant plus de poids qu'il a été rédigé après 18 mois de consultations par 11 des principales Églises du pays, dont les catholiques et les anglicanes.

L'évêque anglican de Liverpool, David Sheppard, qui a en dirigé les travaux, a défendu cette irruption sur la scène politique. Mais il a nié que les Églises aient choisi leur camp pour les élections du 1er mai.

« Le Dieu en qui nous croyons ne reste pas au dessus de la mêlée. L'Église est certainement en droit de poser un certain nombre de questions importantes pour le pays dans le cadre de l'élection », a-t-il dit à la BBC.

L'évêque avait récemment admis

avoir fait l'objet de pressions de la part de hauts responsables anglicans pour retarder la publication du rapport jusqu'après les élections.

Ce n'est pas la première fois que les Églises entrent dans le débat politique britannique. Ces interventions sont même devenues régulières depuis la victoire de Margaret Thatcher aux élections de 1979, avec la publication en 1985 d'un rapport controversé de l'Église anglicane sur la pauvreté dans les zones urbaines. Les conservateurs y étaient accusés de pratiquer par « dogmatisme » une politique d'exclusion, ce qui avait valu à ses auteurs d'être qualifiés de « marxistes » par un ministre.

Le rapport d'hier critique la chasse au vote des classes moyennes à laquelle se livrent, selon ses auteurs, Labour et Tories, au détriment des moins favorisés.

Les auteurs se disent « choqués et attristés » par le contraste « intolérable » entre la richesse qui augmente dans le pays et la pauvreté qui s'étend, critiquant « l'individualisme excessif des années 1990 ».

Les hommes d'église proposent l'adoption d'un salaire minimum, la mise en place d'un plan pour la création d'emplois, la signature du chapitre social, des propositions contenues dans le programme électoral travailliste. Ils demandent également un plafond pour les

hauts salaires et une hausse des impôts afin de financer ces créations d'emplois.

Le rapport a été bien accueilli par le responsable travailliste de l'Économie Gordon Brown, pour qui il constitue « une mise en cause de l'état auquel le gouvernement conservateur a réduit la Grande-Bretagne ».

Les conservateurs, mis en cause après 18 ans au pouvoir, ont adopté une attitude prudente. Le ministre à la Sécurité sociale Peter Lilley s'est borné à dire qu'il partageait les objectifs du rapport, mais pas les solutions économiques proposées. Selon lui, le meilleur moyen de mettre fin au chômage est de maintenir la pression fiscale au niveau le plus faible possible.



SHUTTLE

Canadian Régional

Avec des vols aux demi-heures durant les périodes de pointe et à toutes les heures pendant le reste de la journée, un Shuttle Canadien décolle au moment qui vous convient.

22 vols quotidiens sans escale de Montréal à Toronto.

21 vols quotidiens sans escale de Toronto à Montréal.

- > Comptoir d'enregistrement et porte d'embarquement dédiés.
- > Centres d'affaires avec téléphones, télécopieurs et photocopieurs à la porte d'embarquement.
- > Sièges classe affaires plus spacieux et confortables que jamais.*
- > Points Canadien Plus qui vous permettent de voyager gratuitement vers plus de 500 destinations à travers le monde.
- > Arrivée/départ à l'aérogare 3 de Toronto.

Appelez le (514) 847-2211 ou votre agent de voyages aujourd'hui ou visitez notre site Web au www.cdnair.ca

Montréal • Toronto

Des vols
à volonte.
Quand vous le voulez.



Canadian
Pour voyager comme vous l'aimez

Cyberpresse

LUNDI Courrier	MARDI Silicon Valley	MERCREDI Internet	JEUDI Cédéroms, jeux	VENREDI Technologie
--------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Heaven's Gate : on a passé le cap de l'hystérie



Pascal Lapointe
Agence Science-Presse

Nous nous étions quittés la semaine dernière alors que des tas d'excités semblaient blâmer le Net pour la tragédie de la secte californienne Heaven's Gate. Eh bien en fin de compte, l'excitation n'aura été que de courte durée. Au moment d'écrire ces lignes, une certaine population désespérée cherche

toujours à comprendre. Mais les attaques simplistes ont cédé la place aux analyses équilibrées.

Et nul n'est plus surpris que celui qui casse du sucre depuis trois ans sur le dos des médias, le journaliste Jon Katz, du cyber-magazine *Hotwired*. « En dépit des rapports hâtifs et hystériques liant le Web à la secte, cette fois, la phobie n'a pas pris souche. » (1)

Ainsi, au moment même où on pouvait lire des jugements aussi définitifs que « ceux qui passent leur temps à surfer sur Internet finissent par perdre contact avec la réalité », le chroniqueur du *San Jose Mercury News* concluait plutôt que le lien entre cette secte et le Net « ne vaut pas l'importance qu'on lui a donnée ». (2) Le *Washington Post* (3) et le *USA Today* (4) se penchaient quant à eux sur les internautes qui réagissaient avec colère au procès d'intention qui leur était fait « une fois encore ». Et en particulier un dénommé Mike Emke, de San Die-

go qui, en un temps record, avait piloté la création d'un site Web parodiant celui de la secte: un site baptisé Higher Source, qui donne l'illusion d'être la vitrine d'un groupe de mystiques spécialisés dans la préparation de pages Web. Leur slogan: « Nous nous tuons au travail pour vous! » (5)

Au-delà de cet humour noir toutefois, le but premier d'Emke était de dénoncer la façon dont les médias avaient, selon lui, parlé du Net. « Un « expert » sur CNN a mentionné que les sectes recrutent souvent sur le Net parce que — et je cite — « les gens à l'esprit technique sont souvent plus crédules... » Mon père m'a appelé et m'a demandé si je connaissais les gens qui se sont suicidés. »

L'association sectes-Net a été effectivement faite par plusieurs « experts » dans les premiers jours — on en trouvait encore des échos dans la presse québécoise cette semaine. Mais ce n'était rien en com-

paraison de ce qu'avaient été par le passé les associations Net-pédophiles ou Net-pornographes. L'onde de choc avait été pas mal plus forte, avec le dossier-bidon d'un universitaire américain sur la « cyber-pornographie », dont le *Time* avait fait sa Une le 3 juillet 1995. En dépit de la rétractation du *Time* lui-même, il s'était trouvé pendant des mois, des sénateurs et des médias pour se servir de ce dossier comme d'une base de référence.

Peut-être cela signifie-t-il que nous avons franchi le cap, avance Jon Katz. « L'hystérie des années 90 autour du Net, alimentée par des politiciens opportunistes, des journalistes influençables, des baby-boomers névrosés, des intellectuels déphasés, et des croisés évangélistes, est provisoire, et vouée à l'échec... Vous pouvez déjà en voir les signes de déclin. » (6)

S'il a raison, alors ces spéculations sur les dangers des sectes sur Internet, constitueraient les ultimes

manifestations d'esprits étroits, dont le premier réflexe serait de frapper sur tout ce qu'ils ne comprennent pas, incapables de voir au-delà de l'horizon.

On peut joindre l'auteur à son adresse électronique: paslap@cam.org

1. *The Netizen*
<http://www.netizen.com/netizen/97/13/katz2a.html>
2. *San Jose Mercury News*
<http://www1.sjmercury.com/business/gillmor/dg033097.htm>
3. *The Washington Post*
<http://wp2.washingtonpost.com/wp-srv/digest/daily/march/28/cult/netcult.htm>
4. *USA Today*
<http://www.usatoday.com/life/cyber/tech/cta143.htm>
5. *Higher Source*
<http://www.highersource.org>
6. *The Netizen*
<http://www.netizen.com/netizen/97/13/index1a.html>

Services en ligne : bien plus qu'un simple accès à Internet

ISABEL PARENTHOEN
Agence France-Presse, WASHINGTON

L'explosion d'Internet, ces dernières années, a contraint les services en ligne à se transformer en fournisseurs d'accès au grand réseau, et c'est autour du Web qu'America Online, CompuServe, Microsoft Network, parmi d'autres, tentent d'affirmer leurs différences.

Pour la grande majorité des consommateurs, les services en ligne ne sont qu'un moyen pratique d'accéder à un monde électronique dont ils ignorent les frontières. Seulement 11 % des abonnés d'America Online (AOL) connaissent la différence entre les services propres à AOL et les sites ou forums d'Internet.

En plus d'un accès organisé et simplifié à Internet, ces compagnies offrent en fait sur leur propre réseau toutes sortes de services d'information ou de loisir et d'espaces de discussion.

Ce « contenu original », comme l'appellent les experts, traduit des approches très diverses, souvent héritées de l'avant-Internet.

Robert Pittman, le directeur d'AOL, n'a pas peur des mots et vise « le marché de masse ». « La croissance est là », assure-t-il, même si le nombre d'abonnés aux services en ligne est encore loin de représenter un marché de la taille de celui de la télévision.

Un peu plus de 18 millions de personnes étaient en ligne fin 1996, soit un bond de 60 % en un an, selon la lettre professionnelle Information and Interactive Services Report. Pendant les trois derniers mois de l'année, 33 000 ont rejoint chaque jour les services en ligne, soit deux fois plus qu'un an plus tôt. À ce rythme, ils seront 12 millions de plus fin 1997.

Avec 8 millions d'abonnés, contre 4,5 millions fin 1995, AOL s'empare de la part du lion. Lorsque, en décembre, le service s'est plié à la loi de la tarification plafonnée (19,95 dollars quel que soit le temps de connexion), son réseau a saturé sous la ruée.

Les consommateurs apprécient la facilité avec laquelle ils peuvent circuler dans le service d'AOL et accéder à Internet, remarque la publication spécialisée CNet. Mais, ajoute CNet, ils aiment surtout ses

innombrables espaces de discussion, ses services d'information pratique et son kiosque d'actualités fourni.

AOL conçoit ses services pour plaire au plus grand nombre, délaissant le sur mesure que permet la technologie. « Un service à la carte laisse trop de choix au consommateur, et celui-ci finit par en prendre très peu », affirme M. Pittman.

Microsoft Network

Microsoft Network (MSN), le service du géant des logiciels, a adopté une stratégie semblable. Lancé en août 1995, MSN a tout de suite été pris dans la tourmente du réseau informatique mondial.

L'un après l'autre, les réseaux fermés qu'étaient ces services se sont convertis à Internet. MSN a suivi le mouvement. Grâce à un contenu riche, soutenu par des partenariats avec des géants comme la chaîne de télévision NBC ou les studios Walt Disney, le service de Microsoft espère prendre sa part du grand public.

Bien qu'il soit réputé pour pêcher par manque de fiabilité dans le courrier électronique et l'accès à Internet, MSN revendique plus de deux millions d'abonnés.

CompuServe, le plus vieux des services en ligne, a abandonné la lutte pour le marché du grand public et cessé en novembre le service introduit sept mois plus tôt pour concurrencer AOL auprès des familles, WOW.

CompuServe a renoué avec ses origines: il avait été lancé en 1969 comme un service aux entreprises. Il vise dorénavant « une audience haut de gamme » de professionnels, qui viennent y chercher « une information fiable », souligne son PDG par interim, Frank Salizzoni.

Aussi, celui que d'aucuns taxent de « grand-père » des services en ligne a-t-il engagé des négociations en vue d'une fusion avec son grand ennemi, AOL. Car CompuServe dispose d'un atout de taille, face à ses deux plus proches concurrents presque exclusivement américains: il est le seul à disposer d'une clientèle solide dans les marchés prometteurs que sont l'Europe et l'Asie.

« C'EST LE MOMENT IDÉAL DE DONNER À VOTRE DÉCOR UN CACHET DES PLUS COLORE »

Color Your World^{MD}

Pour vos travaux de décoration

Épargnez 30%*
sur la Touche du Décorateur^{MD}

Latex coquille d'oeuf (3670) **21⁹⁶** 3.78L
*Sur le bas prix rég. de : 31.96

• Luxueux fini peu lustré lavable couvrant bien
• Des centaines de couleurs pastel au choix

Épargnez 20%*
Latex blanc mat pour plafonds (3300) **15⁹⁶** 3.78L
*Sur le bas prix rég. de : 19.96

• Fini ultra-mat couvrant bien pour cacher les imperfections sur les surfaces
• Application sans éclaboussures avec le rouleau

30% à 40% de RABAIS*
SUR TOUTES LES COMMANDES DE PAPIERS PEINTS EN CATALOGUE À L'ACHAT DE DEUX ROULEAUX SIMPLES OU PLUS

Faites votre choix parmi une sélection imposante de motifs se trouvant dans une grande variété de catalogues.
*Sur le prix régulier Color Your World pour le rouleau simple. Tissu et accessoires non inclus.

Tapis

Au choix: Aucun paiement avant 1998* ou nous payons la TPS** sur tout achat de tapis!

† Sur approbation de crédit. Aucun dépôt requis. Aucun paiement mensuel. Aucun intérêt. Les taxes devront être déboursées au moment de l'achat OU †† Nous déduisons du prix de votre commande le montant de la TPS. Le paiement au complet devra être effectué le 26 janvier 1998. Cette offre se termine le 29 juin 1997.

Numéro 24 heures pour conseils en décoration: 1-800-299-9940

ST-LAURENT
5805, boul. Décarie
737-2600

KIRKLAND
2971, chemin St-Charles
695-1349

ST-HUBERT
3415, boul. Taschereau
676-5511

Les prix sont garantis jusqu'au 27 avril 1997 (Sauf pour les tapis, dont les prix sont garantis jusqu'au 29 juin). Certains articles ne sont pas offerts dans certains magasins. Les détaillants peuvent offrir des prix moins élevés. FRANCHISES DISPONIBLES. APPELEZ AU 1-800-363-3659

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Les meilleurs prix garantis*

Rien à payer avant

6 mois⁺

sur TOUT en magasin

SEULEMENT 16,67\$⁺ PAR MOIS!

12 MOIS d'accès illimité*

*Détails en magasin ou visitez notre site à: <http://www.a-e.com>

AST COMPUTER

AS402

Graphique 21" étonnants!

Lotus Smart Suite INCLUS

Processeur	Mémoire	Disque rigide	CD ROM	Fax/modem
P 166MMX	32 Mo	2 Go	16X	33,6/14,4

2499⁹⁹

TOUR MULTIMÉDIA PENTIUM 166MMX

• MONITEUR NON INCLUS

TECHNOLOGIE MMX

+ 32 Mo de RAM

269⁹⁹

COMPAQ

BLOC-NOTES MULTIMÉDIA PENTIUM 133 MHZ - PRESARIO 1070

Processeur	Mémoire	Disque rigide
Pentium 133	16 Mo	1,68 Go
CD ROM	Fax/modem	Ecran
16X	33,6/14,4	CSTN 12,1"

3499⁹⁹

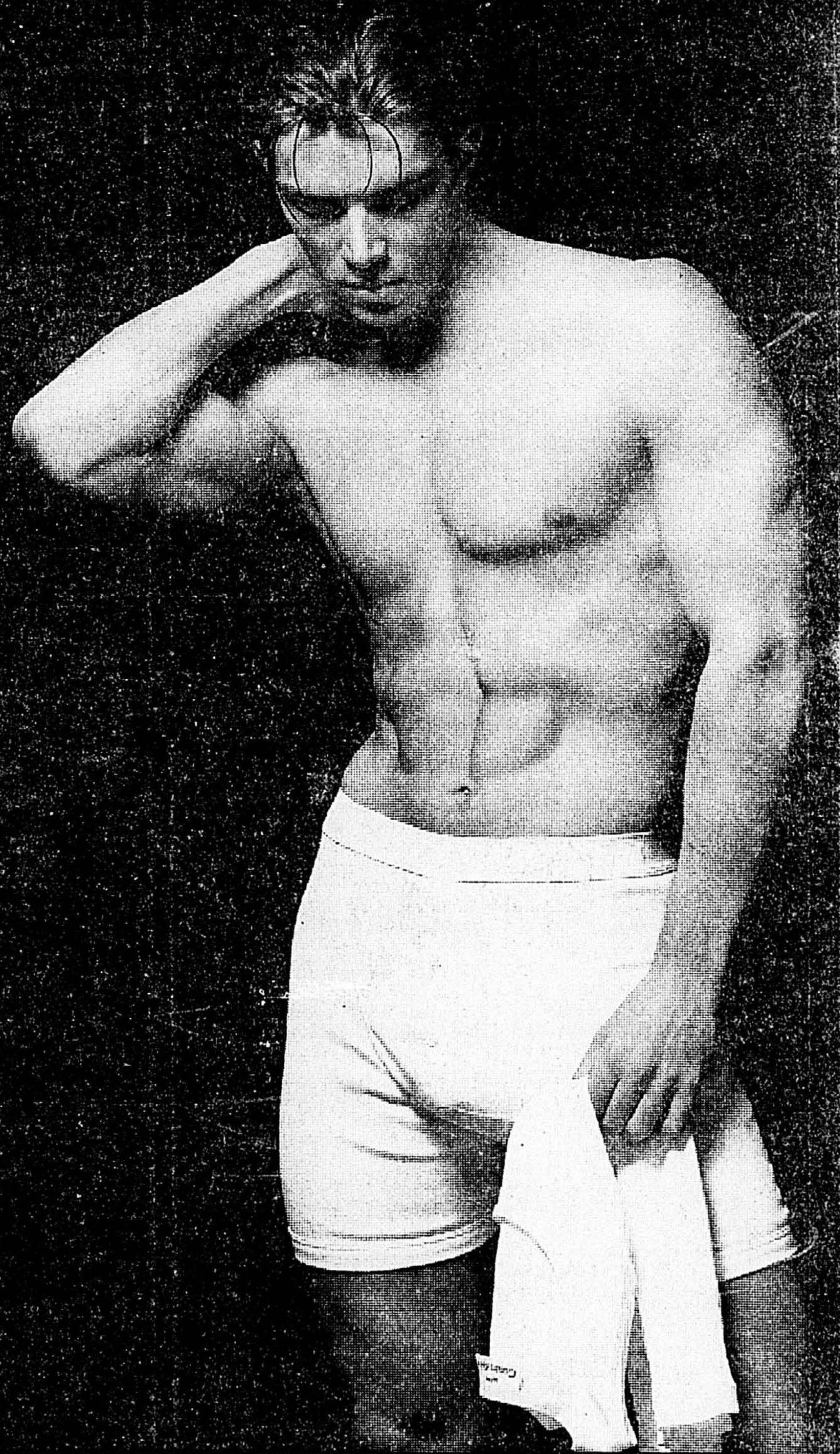
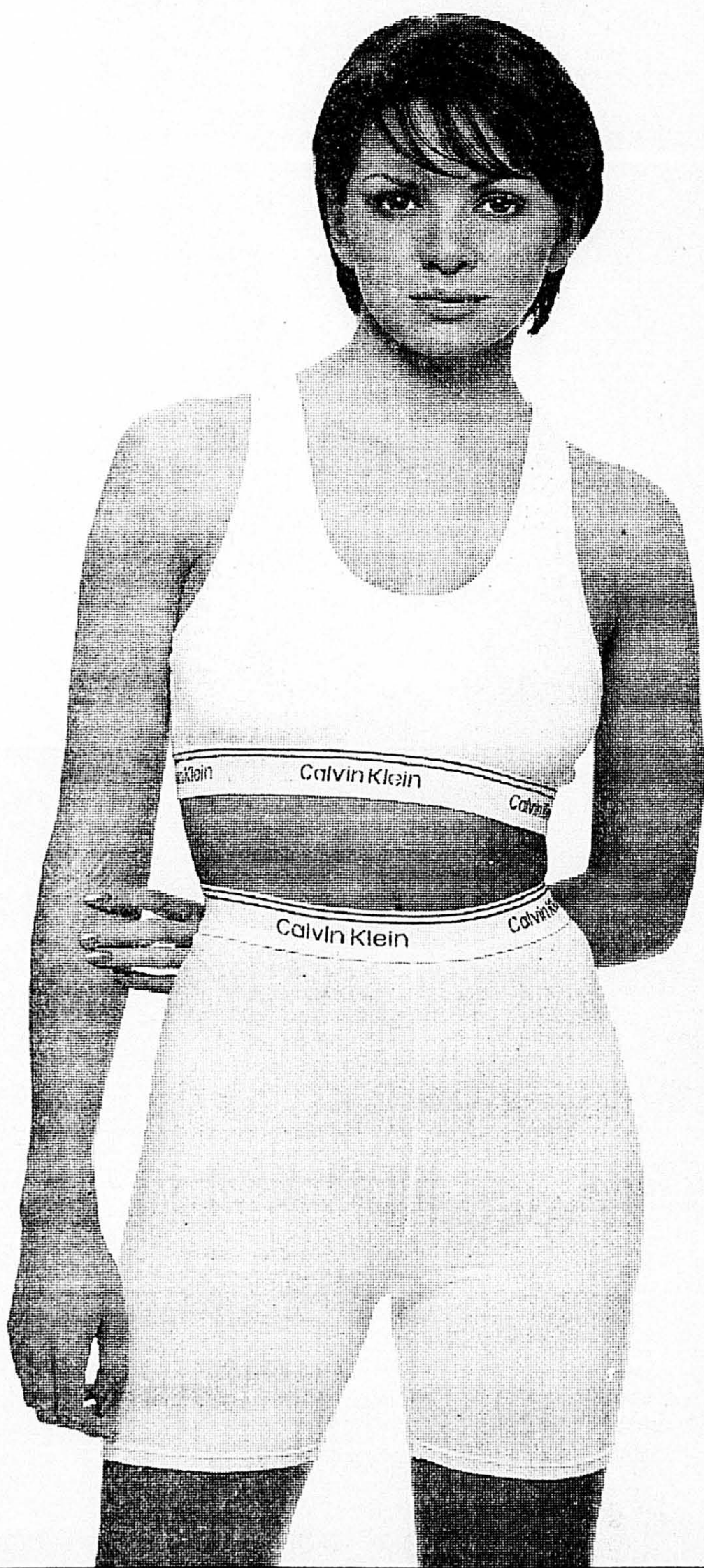
Rég. 3999\$

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Lors d'un achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

BROSSARD	CENTRE FAIRVIEW	CHATEAUGUAY	DÉCARIE	DRUMMONDVILLE	LASALLE	LAVAL	LONGUEUIL	MONTRÉAL	ST-LÉONARD	SHERBROOKE	TROIS-RIVIÈRES
8100 boul. Taschereau (514) 923-8100	Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815	19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005	6900 boul. Décarie, Carré Décarie (514) 733-6900	Carréfour Super Carnaval (819) 472-3124	7800 boul. Newmann (514) 595-7800	3956 Autoroute 440, Décor 440 (514) 686-3956	3714 Chemin Chambly (514) 674-3714	3520 boul. St-Joseph E. (514) 722-3520	4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550	3280 boul. Portland (819) 346-6633	Carréfour Trois-Rivières Ouest (819) 691-4520

Sous-vêtements Calvin Klein

25 % de rabais!



SOLDÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS!

Il ne vous reste que 4 jours pour faire provision de vos sous-vêtements préférés à 25 % de rabais!

Pour elle : tous les dessous en boîte ainsi que les tee-shirts unis et côtelés en sac (modèles nos 24B007 / 008 / 009 / 012 / 013).

Pour lui : tous les sous-vêtements basiques et toutes les chaussettes Calvin Klein.
Sur nos prix ordinaires.

La Baie et Calvin Klein, un duo d'enfer!
Cette offre se termine le samedi 12 avril.



Compagnie de la Baie d'Hudson

la **Baie**

VOUS AVEZ LE MEILLEUR